



Bruxelles, le 10 février 2022
(OR. fr, en)

5941/22

AGRI 39
AGRISTR 4
ENV 99
CLIMA 52
FORETS 6
RECH 56

NOTE

Origine:	Présidence
Destinataire:	Comité spéciale Agriculture
N° doc. Cion:	15045/21
Objet:	Communication de la Commission européenne relative aux cycles de carbone durables dans les secteurs agricole et forestier - <i>Projet de conclusions du Conseil</i>

Les délégations trouveront:

- En annexe un projet de conclusions du Conseil sur la communication de la Commission européenne relative aux cycles de carbone durables dans les secteurs agricole et forestier ;
- En annexe de l'annexe une traduction de courtoisie en anglais dudit projet de conclusions.

PROJET

Conclusions du Conseil sur la communication de la Commission européenne relative aux cycles de carbone durables dans les secteurs agricole et forestier

Le Conseil de l'Union européenne,

RAPPELANT :

- les conclusions du Conseil du 15 novembre 2021 sur la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030¹,
- les conclusions du Conseil du 10 juin 2021 sur la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique²,
- les conclusions du Conseil du 19 octobre 2020 sur la stratégie « De la ferme à la table »³,
- les conclusions du Conseil du 29 novembre 2019 sur la stratégie actualisée pour la bio-économie⁴,

- (1) ACCUEILLE FAVORABLEMENT la communication de la Commission européenne intitulée « Des cycles du carbone durables ».
- (2) RAPPELLE les particularités des secteurs agricole et forestier dans la prise en compte des enjeux climatiques. La forêt et l'agriculture doivent participer à l'effort global de réduction des émissions de l'Union européenne, ils sont dans le même temps les seuls secteurs en capacité de réaliser des absorptions de carbone grâce aux puits naturels (forêt et produits bois, prairies, agroforesterie, sols agricoles, zones humides etc.).

¹ Doc. 13537/21

² Doc. 9694/21

³ Doc. 12099/20

⁴ Doc. 14594/19

- (3) RAPPELLE que l'objectif de production alimentaire reste l'objectif prioritaire du secteur agricole et SOULIGNE que les secteurs agricole et forestier sont également fortement soumis aux effets du changement climatique, ce qui rend nécessaire l'adaptation globale des systèmes de production.
- (4) PARTAGE le fait que, pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union européenne, en complément des travaux législatifs en cours sur le paquet « ajustement à l'objectif 55 », il est approprié que des incitations volontaires à l'échelle des gestionnaires des terres soient favorisées pour stocker de manière durable davantage de carbone dans les sols et les écosystèmes agricoles et forestiers et protéger les stocks existants, et SALUE à cet égard le fait que les soutiens financiers puissent provenir du secteur privé en complément des soutiens publics, y compris de la PAC.
- (5) SOUTIENT l'approche de concevoir l'agriculture bas carbone comme un nouveau modèle économique et écologique, capable de fournir une source additionnelle de revenu aux gestionnaires des terres, et encourage son déploiement sur le sol européen ; SOULIGNE cependant que la rémunération du gestionnaire doit être suffisamment incitative.
- (6) SOULIGNE le besoin d'un service de conseil adapté, y compris dans le cadre des politiques et programmes existants, favorisant le transfert de connaissance et la formation des parties prenantes.
- (7) SOULIGNE que le dioxyde de carbone (CO₂) ne représente que 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur agricole, contre plus 80 % pour le protoxyde d'azote (N₂O) et le méthane (CH₄). RELÈVE par ailleurs qu'une gestion conjointe de l'azote et du carbone dans les sols agricoles doit être envisagée au regard des objectifs climatiques, compte tenu des possibles antagonismes entre optimisation de la séquestration du carbone et réduction des émissions de N₂O.

- (8) En conséquence, RECONNAÎT l'intérêt d'une approche intégrée de l'agriculture bas carbone incluant l'ensemble des GES du secteur agricole, et INVITE la Commission à considérer l'élargissement du champ des réflexions à venir, sachant que cela permettrait de plus d'accroître l'incitation donnée aux gestionnaires des terres.
- (9) CONSIDÈRE que les exemples de pratiques identifiées par la Commission dans sa communication comme étant favorables au stockage du carbone dans les sols et les écosystèmes sont pertinents mais SOULIGNE que la diversité de chaque État membre et des différentes régions européennes doit être prise en compte lors de l'évaluation des pratiques favorables au climat et leur intégrité environnementale.
- (10) À la lumière des diversités mentionnées au point précédent, ENCOURAGE donc la Commission à compléter de manière plus exhaustive la liste des pratiques qui font aujourd'hui l'objet d'un consensus scientifique européen en matière d'action pour le climat.
- (11) RECONNAÎT l'existence de co-bénéfices associés aux pratiques mentionnées précédemment, notamment en matière de préservation de la biodiversité, et de la qualité de l'eau et de l'air.
- (12) SOUTIENT la proposition de la Commission de définir un cadre de certification robuste qui devra être fondé sur des méthodologies et des outils de diagnostic scientifiques standardisés et validés au niveau européen pour le suivi, les rapports et la vérification des volumes de carbone stockés et émis, ce qui permettra d'assurer sa crédibilité.
- (13) INSISTE sur le caractère simple et transparent que devra revêtir ce futur cadre de certification, afin de faciliter son appropriation par les gestionnaires des terres.
- (14) SOUTIENT la mise en place du groupe d'experts européens pour accompagner la Commission dans la prise en compte des meilleures pratiques existantes en matière d'agriculture bas carbone. Ce groupe pourra notamment aider la Commission à étudier l'ensemble des dispositifs nationaux en matière de comptabilisation des réductions d'émissions de GES et du stockage carbone des secteurs agricoles et forestiers, ainsi que les dispositifs de certification carbone déjà existants.

- (15) RAPPELLE que le cadre de certification devra intégrer les flexibilités nécessaires à la prise en compte des spécificités des États membres et des systèmes de production, y compris des petites exploitations, sans compromettre l'intégrité environnementale du dispositif.
- (16) MET EN ÉVIDENCE que ledit cadre réglementaire de certification devra être mis en place en toute cohérence avec les autres politiques européennes, et RECONNAÎT son importance dans l'atteinte des objectifs de neutralité climatique de l'Union européenne d'ici à 2050.
- (17) INSISTE pour que le futur cadre de certification européen soit conçu en prenant en compte, et si possible compatible avec, les initiatives nationales déjà existantes partageant le même objectif.
- (18) SOUHAITE que le cadre de certification européen puisse couvrir un champ élargi de pratiques couvrant l'ensemble des GES et intègre si possible la valorisation économique des co-bénéfices; INVITE la Commission à préciser la nature de ces co-bénéfices et à expertiser comment ils pourraient être pris en compte sans nuire à la simplicité et à la lisibilité du système.
- (19) INVITE la Commission européenne à tenir compte des éléments exposés dans les présentes conclusions lors de la rédaction de sa proposition législative pour la mise en place d'un cadre de certification européen.
-

DRAFT

Council conclusions on the European Commission's communication on sustainable carbon cycles in agriculture and forestry sectors

The Council of the European Union,

RECALLING :

- the Council conclusions of 15 November 2021 on the new EU Forest Strategy for 2030¹,
 - the Council conclusions of 10 June 2021 on the new EU strategy on adaptation to climate change²,
 - the Council conclusions of 19 October 2020 on the "Farm to Fork" strategy³,
 - the Council conclusions of 29 November 2019 on the updated bioeconomy strategy⁴,
- (1) WELCOMES the European Commission's communication entitled "Sustainable carbon cycles".
- (2) RECALLS the particularities of the agricultural and forestry sectors in the consideration of climate issues. Forests and agriculture must participate in the European Union's overall effort to reduce emissions, and at the same time, they are the only sectors capable of absorbing carbon through natural sinks (forests and wood products, grasslands, agroforestry, agricultural soils, wetlands, etc.).
- (3) RECALLS that the objective of food production remains the primary objective of the agricultural sector and EMPHASISES that the agricultural and forestry sectors are also strongly subject to the effects of climate change, which makes the overall adaptation of production systems necessary.

¹ Doc. 13537/21

² Doc. 9694/21

³ Doc. 12099/20

⁴ Doc. 14594/19

- (4) SHARES the fact that, in order to achieve the European Union's climate objectives, in addition to the legislative work in progress on the "Fit for 55" package, it is appropriate that voluntary incentives at the level of land managers are promoted to sustainably store more carbon in soils and in agricultural and forest ecosystems and protect the existing carbon stocks, and WELCOMES in this respect the fact that financial support can come from the private sector in addition to public support, including from the CAP.
- (5) SUPPORTS the approach of conceiving carbon farming as a new economic and ecological model, capable of providing an additional source of income for land managers, and encourages its deployment on European territory; EMPHASISES, however, that the manager's remuneration must provide sufficient incentives.
- (6) EMPHASISES the need for an adequate advisory service, including in the framework of existing policies and programmes, to promote knowledge transfer and training of stakeholders.
- (7) EMPHASISES that carbon dioxide (CO₂) represents only 17% of greenhouse gas (GHG) emissions for the agricultural sector, compared to more than 80% for nitrous oxide (N₂O) and methane (CH₄). Moreover, RECOGNISES that a joint management of nitrogen and carbon in agricultural soils should be considered with regard to climate objectives, taking into account the possible conflicts between optimising carbon sequestration and reducing N₂O emissions.
- (8) Consequently, RECOGNISES the interest of an integrated approach of carbon farming that includes all GHG emissions from the agricultural sector, and INVITES the Commission to consider broadening the scope of its future reflections, bearing in mind that it would also increase the incentive given to land managers.
- (9) CONSIDERS that the examples of practices identified by the Commission in its Communication as favourable to carbon storage in soils and ecosystems are relevant, but EMPHASISES that the diversity of each Member State and of the different European regions must be taken into account when assessing climate friendly practices and their environmental integrity.

- (10) In the light of the diversities mentioned in the previous point, ENCOURAGES the Commission to complete in a more exhaustive way the list of practices that are the object of a European scientific consensus for climate action.
- (11) RECOGNISES the existence of co-benefits associated with the above-mentioned practices, in particular with regard to the preservation of biodiversity, and water and air quality.
- (12) SUPPORTS the Commission's proposal to define a robust certification framework based on standardised and validated scientific methods and diagnostic instruments at the European level for monitoring, reporting and verifying the volumes of carbon stored and emitted, thus ensuring its credibility.
- (13) EMPHASISES that this future certification framework should be simple and transparent in order to facilitate its appropriation by land managers.
- (14) SUPPORTS the setting up of a European expert group to assist the Commission in taking into account existing best practices on carbon farming. This group could, in particular, help the Commission study all the national systems for accounting the GHG emission reductions and carbon storage in the agricultural and forestry sectors, as well as the carbon certification systems that already exist.
- (15) RECALLS that the certification framework will have to incorporate the necessary flexibilities to take into account the specificities of Member States and production systems, including small farms, without compromising the environmental integrity of the scheme.
- (16) EMPHASISES that the regulatory framework for certification should be implemented in full coherence with other European policies, and RECOGNISES its importance in achieving the European Union's climate neutrality objectives by 2050.
- (17) INSISTS that the future European certification framework be designed taking into account and, if possible, compatible with existing national initiatives sharing the same objective.

- (18) WISHES that the European certification framework would cover a wider range of practices covering all GHG and would if possible include the economic value of co-benefits; INVITES the Commission to specify the nature of these co-benefits and to assess how they could be taken into account without compromising the simplicity and clarity of the system.
- (19) INVITES the European Commission to take into account the elements set out in these conclusions when drafting its legislative proposal for the establishment of a European certification framework.
-